



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 juillet 2019

Délibération n° 02

Date de convocation

28.06.19

Date d'affichage

02.07.19

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 23

votants : 35

Objet : Affectation de Fonds de Concours 2019 de Grand Paris Sud

L'an deux mil dix-neuf, le huit juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. G. ALAPETITE – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – M. J.-M. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – M. B. BAILLY – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – D. REDSTONE – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – M. Y. LERAY – M. F. BOURDEAU – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme M.-C. BARTHES – M. D. ROUSSAUX.

Absents représentés

Mme J. FOURGEUX par Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS par M. F. BOURDEAU – M. BAFFIE par M. Y. LERAY – Mme N. GILLES par Mme J. BREDAS – Mme M. GEORGET par Mme D. REDSTONE – Mme D. LABORDE par M. G. ALAPETITE – M. M. HAMDANI par M. F. PERIDON – Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. G. GEOFFROY – M. R. TCHIKAYA par M. JM. GUILBOT – Mme KD. MAKOUTA par Mme MM. SALLES – Mme M. GOTIN par Mme MC. BARTHES – M. J. SAMINGO par M. P. SAINSARD.

Monsieur Jean-Michel GUILBOT a été élu secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5216-5

VU l'avis de la commission Administration-Finances,

CONSIDERANT la notification du fonds de concours 2019 attribué à la Commune de Combs-la-Ville par courrier en date du 5 avril 2019 pour un montant de 786 767 € HT

CONSIDERANT le projet d'affectation de ces crédits au financement en investissement des travaux de réalisation d'une cuisine au sein de l'établissement de la Coupole (87 291 € HT),

CONSIDERANT que ces crédits ne couvrent pas l'intégralité des dépenses envisagées,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter 87 291 € HT de fonds de concours 2019 aux recettes afin de réaliser partiellement les travaux de création d'un restaurant au sein de la Coupole.

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 13 d'investissement du budget 2019

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de ces fonds de concours.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 08 juillet 2019

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 35
Contre : -
Abstentions : -